

COMMUNE DE SAINT-AUBIN DE BLAYE  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**BUDGET PRINCIPAL N° 2023-23**  
*annule et remplace délibération 2023-21*

Envoyé en préfecture le 30/03/2023  
 Reçu en préfecture le 30/03/2023  
 Publié le  
 ID : 033-213303746-20230321-202323BPRESUL22-DE

Séance du 21/03/2023

**Concernant l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2022**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

➤ **Résultat de la section de FONCTIONNEMENT à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	42.974,63 €+
Résultat antérieur report (ligne 002 du CA)	
I. excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) :	140.107,14 €+
II. déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) :	€
<b>Résultat de clôture à affecter (A1) Excédent :</b>	<b>183.081,77 €=</b>
<b>(A2) Déficit :</b>	<b>€</b>

➤ **Besoin réel de financement de la section d'INVESTISSEMENT**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	- 184.708,64 €+
<b>Résultat antérieur reporté</b> à la section d'investissement (ligne 001 du CA) :	<b>201.427,99 €+</b>
<b>Résultat comptable cumul (ligne D001 ou R001 du budget N+1) :</b>	<b>16.719,35 €=</b>
Restes à réaliser en dépenses (dépenses engagées non mandatées) :	219.435,18 €-
Restes à réaliser en recettes :	42 398,00 €+
<b>(B) Besoin (-) réel de financement :</b>	<b>- 160.317,83 €=</b>
<b>Excédent (+) réel de financement :</b>	<b>€</b>

➤ **Affectation du résultat de la section de FONCTIONNEMENT**

<b>Résultat excédentaire (A1)</b>	
En priorité, apurement de l'éventuel déficit de fonctionnement (II)	
(recette non budgétaire au compte 119) .....	€
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement	
(recette budgétaire au compte 1068) .....	-160.317,83 €
En dotation complémentaire en réserve :	
(recette budgétaire au compte 1068) .....	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement :	
(recette non budgétaire au compte 110) (ligne R 002 du budget N+1)	22.763,94 €
<b>Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur</b>	
(recette non budgétaire au compte 119) (ligne D 002 du budget N+1).....	€

➤ **Transcription budgétaire**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1
	22.763,94 €		16.719,35 €
			R1068 : excédent de Fonctionnement capitalisé
			160.317,83 €

Fait à SAINT-AUBIN DE BLAYE, le 21/03/2023

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages : exprimés : 10

Pour : 10

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-préfecture le 21/03/2023 et de la publication, 21/03/2023

Contre : Abstentions :

Date de la convocation : 14/03/2022

Délibéré par le Conseil municipal à SAINT AUBIN DE BLAYE, le 21/03/2023

La secrétaire de séance

Magali BERNARD

*Magali Bernard*

Le Maire  
 Arnaud OVIDE

